

SECURITE SOCIALE

La [cotisation au régime étudiant de la Sécurité Sociale](#) est obligatoire pour tous les étudiants âgés de 20 à 28 ans.

L'adhésion à un régime de sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Elle est faite au moment de votre inscription à l'université. Elle couvre la période du 1er octobre de l'année en cours au 30 septembre de l'année suivante (*à titre d'exemple le montant de la cotisation annuelle pour 2015/2016 : 215€*). Le régime de sécurité sociale est géré par deux centres payeurs :

Agences de Chambéry :

La Mutuelle des Étudiants (LMDE)

68 rue Frézier
73000 CHAMBÉRY
Tél. : 09.69.369.601
[Site Web](#)

Mutuelle des Étudiants de la Région Rhône-Alpes (SMERRA)

123 rue Michaud
73000 CHAMBÉRY
Tél. : 04.79.33.34.34
[Site web](#)

MUTUELLE ETUDIANTE

Les centres payeurs LMDE et SMERRA proposent également des garanties complémentaires. L'adhésion à l'un des contrats est une démarche personnelle et non obligatoire.